

Genève, le 4 juin 2021

## **Adoption de la définition de l'IHRA : la Suisse fait un pas en avant dans la lutte contre l'antisémitisme**

**Le Conseil fédéral confirme l'adoption de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance) ; reconnaissant ainsi sa valeur et sa pertinence.**

**La CICAD salue cette décision, qui entérine enfin une définition pour tous les acteurs qui luttent contre l'antisémitisme en Suisse et dans le monde.**

« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non juifs et/ou leurs biens, ainsi que des institutions communautaires et des lieux de culte juifs ».

Ces quelques lignes constituent la base de la *définition opérationnelle* de l'IHRA, la référence pour la CICAD et de nombreuses institutions luttant contre l'antisémitisme dans le monde.

La Suisse rejoint désormais la liste des 28 Etats ayant également adopté ou approuvé cette définition opérationnelle de l'IHRA. Au-delà de ces pays, un large éventail d'autres entités politiques y compris un grand nombre de gouvernements régionaux/étatiques et locaux, ont également fait de même.

La CICAD s'était mobilisée ces dernières années, notamment lors de la publication de ses rapports annuels sur la situation de l'antisémitisme, sur la nécessaire adoption d'une définition précise de l'antisémitisme.

Malgré le caractère juridiquement non contraignant de la définition de l'IHRA, la CICAD estimait indispensable qu'une définition précise de l'antisémitisme soit adoptée par nos autorités.